

PV - Compte rendu du Conseil d'école Joséphine Garrigues du mardi 7 juin 2022

Présents : Mme Coupan, Mme Daminato, Mme Largeau, Mme Monier (enseignantes), Mme Eloi (ATSEM), Hugo Cavagnac (Maire), Karine Barrière (1^{ère} adjointe en charge des affaires sociales et de l'enfance), Mme Boudard Pierron (Mairie), Mme Lopez, M. Latour Guillot, Nouar (LPF), M. Combes (ALAE).

Excusés :

- Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Fronton

1. Structure de l'école

Les prévisions pour la rentrée sont de 106 élèves à ce jour :

- 28 PS
- 40 MS
- 38 GS

2. Mouvement des enseignants et répartition envisagée

Un nouvel enseignant doit être nommé sur la classe 4. Les résultats du mouvement sont publiés aujourd'hui. Plusieurs répartitions sont envisagées, nous attendons de pouvoir prendre la décision avec le 4^{ème} enseignant.

La sectorisation et les fratries ont été respectées. Pour équilibrer les 2 écoles, certaines familles ont accepté que leur enfant soit affecté sur l'école de Balochan.

M. le Maire précise que les demandes extérieures (exemple : enfant d'un commerçant de Fronton) sont généralement refusées. La mairie limite les inscriptions aux habitants stricts de Fronton, sauf pour des situations exceptionnelles (handicap).

3. Sécurité à l'école : exercice incendie et PPMS risques majeurs

Le 3^{ème} exercice d'évacuation incendie se déroulera plutôt dans la dernière quinzaine du mois de juin.
Le PPMS risques majeurs sera effectué dans la 1^{ère} quinzaine du mois de juin.

4. Projets passés

- Le festival du livre de jeunesse de Fronton : les classes ont pu se rendre à l'espace Gérard Philippe (temps de lecture, temps de visite d'une librairie). De plus, l'auteur Edouard Manceau est intervenu dans les 4 classes (2 heures par classe). Cette venue a été financée par la Mairie. Les élèves étaient ravis de cette rencontre.
- Le spectacle « Les 4 saisons pour aller à l'école » : spectacle musical interactif. Les enfants ont pu découvrir des instruments de musique très variés, ils ont pu aussi essayer ces instruments. Ce spectacle a été financé par la coopérative.

5. Projets de fin d'année

Les liaisons crèche/PS et GS/CP ont pu être remises en place cette année.

Ce matin, les GS ont passé la matinée à l'école Marianne et ont pris leur repas avec les CP.
En ce qui concerne les élèves qui arriveront en PS, la liaison se passera le mercredi 29 juin au matin pour une durée d'1h30.

Le vendredi 10 juin, les 4 classes passeront la journée à la Ferme de Cinquante à Ramonville St Agne. Cette sortie est entièrement financée par la Coopérative scolaire, pour un total de 2 006 € regroupant la sortie et le transport, soit 18€40 par élève.

Le vendredi 17 juin aura lieu la kermesse de l'école de 16h30 à 18h30. Les modalités ont été précisées dans les cahiers de liaison.

Bilan de la coopérative scolaire : 5 656,15 euros dont 1 496,69 euros de recettes (don LPF et vente des objets initiatives); 2 196,79 euros de dépenses (achat Initiatives/activités éducatives/fêtes des parents/livres/Spectacle/Sortie). Les dépenses à venir : Ferme de 50 et kermesse.

6. Questions des parents élus :

*Nous souhaiterions aborder la question des visites médicales à l'Ecole.
Pourriez-vous préciser le mode de fonctionnement de ces visites (fréquence, obligation ou non, ...) ? Est-ce qu'une visite est prévue d'ici la fin de l'année ?*

[Arrêté du 3 novembre 2015 relatif à la périodicité et au contenu des visites médicales et de dépistage obligatoires dans les établissements scolaires](#)

Article 1

Modifié par Arrêté du 20 août 2021 - art. 1

Les visites médicales et de dépistage obligatoires prévues à l'[article L. 541-1 du code de l'éducation](#) ont lieu pour les enfants âgés de trois à quatre ans, puis au cours de la sixième année et de la douzième année de l'enfant.

Les personnes responsables de l'enfant sont tenues, sur convocation administrative, de présenter les enfants à ces visites, sauf si elles sont en mesure de fournir un certificat médical attestant que l'examen correspondant à l'âge de l'enfant a été réalisé par un professionnel de santé de leur choix.

Au cours de la sixième année, la visite comprend un dépistage des troubles spécifiques du langage et de l'apprentissage.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1879> .

Une visite médicale est réalisée à l'école maternelle pour tous les enfants âgés de 3 à 4 ans.

Ce bilan de santé permet notamment la surveillance de la croissance staturo-pondérale de l'enfant, celle de son développement physique, psychoaffectif et neuro-développemental, en particulier celle du langage oral, le dépistage des troubles sensoriels, la vérification des vaccinations et la promotion des comportements et environnements favorables à la santé ainsi que le dépistage d'éventuelles contre-indications à la pratique de l'activité physique et sportive.

Une autre visite médicale est réalisée au cours de la 6^e année de l'enfant, en grande section de maternelle ou en CP.

Ces visites médicales permettent d'établir un bilan de santé de l'enfant.

L'objectif principal de ces bilans est de repérer les signes qui peuvent entraîner des difficultés d'apprentissage : problèmes visuels, auditif ou troubles du langage.

Ce bilan médical est gratuit.

À noter : si votre enfant est en surpoids, le médecin peut vous orienter vers un centre de santé ou une maison de santé pour mettre en place un suivi spécifique. Ce suivi, appelé *parcours de santé*, comprend un bilan d'activité physique et des séances de suivi diététique et psychologique. Pour suivre ce parcours, votre enfant doit avoir entre 3 et 12 ans.

7. Informations diverses

Précisions concernant la future école : M. le maire informe que le projet a pris 6 mois de retard, avec des subventions qui ont été annulées et la pénurie de certains matériaux. Le projet est toujours d'actualité mais il prendra du retard par rapport au calendrier initial prévu.

Transports scolaires : Mme Barrière précise que les modalités de demande des transports scolaires ont changé. Les familles ont jusqu'au 31/07 pour envoyer leur dossier. Passée cette date, les dépôts de dossier seront payants.

M. Combes rappelle que ce vendredi 10 juin aura lieu le festi'night, évènement festif regroupant les 4 écoles. Cela faisait 2 ans que cette manifestation n'avait pas pu avoir lieu. Cela demande un investissement important des animateurs, les enfants apprécient.

La séance est levée à 18h30.

Parent élu :
Nom : LATOUR GUILLOT

N. Monier
Direction J. Garrigues